



Québec, le 22 septembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 10 mai 2016, le député de Terrebonne déposait à l'Assemblée nationale une question inscrite au feuillet. Cette demande faisait état de la difficulté d'établir avec précision l'évolution du budget du Ministère tant pour les ressources humaines, budgétaires et financières. En ce sens, à ce qui a trait à la possibilité de rendre publique une compilation détaillée et comparable des ressources humaines, budgétaires et financières des dix dernières années, le Ministère examinera la faisabilité de produire un tel document et de le rendre public. Vous comprendrez qu'un tel exercice comporte des difficultés certaines compte tenu notamment, de l'évolution importante des responsabilités du Ministère au cours des dix dernières années.

Concernant les ajustements demandés au rapport annuel de gestion 2015-2016, il ne pourra être possible d'inclure à celui-ci, l'évolution sur base comparative du budget de dépenses des dix dernières années. Le Ministère se conforme aux « consignes » du Secrétariat du Conseil du trésor dans la présentation des données de son rapport annuel de gestion. À cet effet, l'une des recommandations du 32^e rapport de la Commission de l'administration publique de juin 2015 demande que la reddition de comptes des ministères et organismes soit la plus standardisée possible, d'où le respect des guides proposés par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

DAVID HEURTEL